

ÉCOLE DE PATINAGE DE SAINTE-MARIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES SAISON 2016-2017



PRÉREQUIS

L'enfant doit obligatoirement avoir au moins 3 ans au plus tard le 1^{er} janvier 2016.

HORAIRE DE L'ACTIVITÉ

L'école de patinage **début** le **samedi 3 septembre 2016**, et se **termine** le **samedi 18 mars 2017**. L'enfant se présente à raison **d'une fois par semaine**, soit le **samedi, de 9 h à 10 h 05**.

Notes : L'activité pourrait être annulée en raison des tournois ou autres activités spéciales se déroulant au Centre Caztel.

Les parents auront la possibilité d'accompagner leur enfant sur la patinoire seulement les 4 premiers cours, soit les : 3, 10, 17 et 24 septembre.

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Les patins, casque protecteur (protecteur facial inclus), protège-cou, gants et coudes sont obligatoires.

L'utilisation de tout cet équipement est obligatoire pour des raisons de sécurité envers votre enfant. Aucun laissez-passer ne sera accordé. Si l'enfant ne porte pas cet équipement, il ne pourra pas aller sur la glace, et ce, pour sa propre sécurité.

Sur le casque, prendre soin d'inscrire le prénom de l'enfant en lettres moulées de deux centimètres afin que la monitrice puisse facilement identifier chacun d'entre eux.

Votre présence est requise dans la chambre des joueurs afin d'attacher les patins de votre enfant et pour vous assurer que tout son équipement soit bien en place.

INTERRUPTION DES COURS POUR CAUSE D'ACTIVITÉS SPÉCIALES

3 décembre 2016	Tournoi Bantam
7 janvier 2017.....	Tournoi Pee-Wee
4 février 2017.....	Tournoi Ringuette
18 février 2017	Tournoi Midget

PERSONNEL DE L'ÉCOLE

L'école de patinage de Sainte-Marie est sous la supervision du Service des parcs et des équipements récréatifs de la Ville de Sainte-Marie.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Service des parcs et des équipements récréatifs

Centre Caztel 418-387-2362

BONNE SAISON À TOUS!



École de patinage
Sainte-Marie de Beauve